

INTERVENTION DE JACQUES BAUQUIER AUX ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE EN FRANCHE-COMTE A BESANCON LE 15 JANVIER 2010

Mesdames, Messieurs,

Il me revient l'exercice pour le moins compliqué de vous présenter en 10 mn le rôle des syndicats dans l'établissement d'une politique industrielle en Franche-Comté, alors que ça fait deux décennies que la CGT fait de cette question une priorité dans son activité et un objectif permanent de toutes les luttes que nous menons en France et dans notre région pour maintenir les activités productives, défendre l'emploi et s'opposer aux restructurations, délocalisations, fermetures d'entreprises.

Je vais donc développer mon intervention à partir de 3 thématiques :

DIAGNOSTIC – ENJEUX – PROPOSITIONS

1. DIAGNOSTIC

La tenue des EGI en région et en France constitue un enjeu essentiel pour gagner en Franche-Comté une politique de développement industriel et d'emploi durable, où la création des richesses et leur juste répartition doit se faire dans le cadre d'un nouveau mode de développement économique, social et environnemental, fondé sur la réponse aux besoins humains et en rupture avec la satisfaction de la bourse et des actionnaires.

Il y a urgence, car la réalité de l'emploi industriel est extrêmement préoccupante en France et particulièrement dans notre région.

Avec 9,7 % de taux de chômage et la perte de près de 15 000 emplois en un an, la Franche-Comté est la région où la progression du chômage est la plus importante de France, tout comme d'ailleurs les jeunes avec + 38 % de chômage en 1 an.

Dans ce contexte, l'emploi industriel recule considérablement au cours de ces 9 dernières années :

- Décembre 2000 : 120 000 emplois industriels
- Octobre 2009 : 89 833 emplois industriels

Soit – 30 167 emplois, soit 3 350 en moins par an.

C'est ce qui nous conduit à dire que cette crise économique aggrave cette désindustrialisation déjà engagée depuis 20 ans et sert de prétexte aux grands groupes pour accélérer les restructurations et suppressions d'emplois et procéder à une recomposition en profondeur de leurs réseaux de sous-traitance, notamment dans l'automobile.

Au regard de ces chiffres, l'urgence d'arrêter l'hémorragie et mettre en place des dispositifs d'intervention publique et sociale immédiats et structurels, devient vitale en Franche-Comté.

2. ENJEUX

Si tout le monde s'accorde enfin aujourd'hui pour reconnaître qu'il ne peut pas y avoir de développement économique sans industrie forte, il nous reste cependant à changer le logiciel des logiques économiques et financières des grands groupes et des banques pour sortir de la crise et ne plus recommencer comme avant.

Pour avoir participé à plusieurs ateliers de ces EGI en Franche-Comté, je ne peux m'empêcher de reprendre quelques réflexions amenées dans les débats sur les difficultés que rencontrent les entreprises pour être plus compétitives, dont les soi-disant causes seraient principalement, le « coût du travail », les charges sociales et la rigidité du marché du travail.

Sur la compétitivité des entreprises : Je rappellerai que nous sommes le pays le plus productif du monde et que nous devons être parmi les 5 premiers pays au monde où l'investissement d'entreprises étrangères est le plus important.

Rigidité du marché du travail : Seul deux emplois sur dix créés en 2009 l'ont été en CDI. Le quart des salariés français sont des emplois dit atypiques et la Franche-Comté est la région la plus précarisée de France.

Quant on parle « coût du travail » : En fait on parle des salariés, de leurs compétences et leur savoir-faire et du coup, de ceux qui créent les richesses des entreprises.

Si cet argument était valable, il devrait l'être aussi pour le secteur des services. Or, on constate que les entreprises de services se multiplient et l'emploi croît dans ce secteur.

Il faudrait aussi nous expliquer pourquoi, quant un certain nombre d'entreprise en Franche-Comté, qui s'apprêtaient à licencier ou fermer des sites de production : SONAS, AMTE, DIEHL AUGÉ DECOUPAGE, MANZONI BOUCHOT, PAPETERIE NOVILLARS, etc., parce que jugé non rentable, et que grâce à la lutte des salariés et à des propositions alternatives, il n'y a eu ni licenciement, ni fermeture de site, comment ces entreprises continuent-elles d'exister ? Preuve que ce n'est pas le « coût du travail » qui est responsable de la désindustrialisation et des licenciements.

Enfin, si la France a mieux résisté que dans d'autres pays pendant la crise, c'est justement grâce à son système de protection sociale qu'il faut préserver et faire évoluer.

En fait, ce qui coûte cher à l'entreprise et qui est à l'origine des difficultés, ce n'est pas le travail mais bien le coût du capital.

Quelques chiffres :

En France, la part des dividendes versés aux actionnaires est passée au cours des 20 dernières années de 5 % à 24 % en 2006.

Il y a 15 ans, la part des investissements était 3 fois ceux des dividendes.

En 2008, les dividendes versés 242 Mds d'€ + 9,3 % sont supérieurs aux investissements réalisés 212 Mds d'€.

Enfin en 2009, en pleine année de crise, le secteur automobile a réalisé son record de vente des dix dernières années et les 20 plus grosses entreprises en France s'apprêtent à afficher entre 55 et 60 Mds d'€ de bénéfices, soit + 20 % alors que le SMIC augmente de 0,5 %, soit 6 € par mois.

Marché, compétitivité, coût du travail, rentabilité financière et intervention publique au service des restructurations doivent s'effacer au profit de la mise en œuvre d'une politique industrielle ambitieuse en s'appuyant sur le maintien du tissu industriel

existant, pour favoriser l'investissement productif, la recherche et développement, l'innovation, l'investissement dans la formation qualifiante, l'emploi stable et bien rémunéré, le tout sur un socle social fort et une démocratie sociale renforcée. Tels sont les enjeux de l'avenir industriel en France et dans notre région.

3. PROPOSITIONS CGT

1ère proposition :

BESOIN D'UNE VERITABLE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET D'EMPLOI EN FRANCHE-COMTE

Le potentiel industriel de la Franche-Comté structuré autour de 5 filières stratégiques, dont les entreprises sous-traitantes, sont un atout essentiel pour les activités industrielles et le devenir économique de la région, doit être pérennisé, revalorisé et développé en lien avec un service public modernisé et renforcé et porté par de vrais projets industriels cohérents et structurants l'avenir du territoire.

Dans cette perspective, l'intervention publique et ses financements doivent conduire à responsabiliser socialement les entreprises afin d'établir de nouveaux rapports entre les entreprises donneuses d'ordres et sous-traitantes, basés sur de véritables coopérations et non plus sur la mise en concurrence et le dumping social.

A cette fin, la Cgt propose que sous l'autorité de la puissance publique, qu'une charte d'engagement soit contractualisée entre le donneur d'ordre et son réseau de sous-traitants garantissant aux sous-traitants, les prix, les marchés et une participation financière à l'innovation et à la formation des salariés sur un minimum de trois ans.

Cette conception du développement économique passe obligatoirement par deux conditions :

Première condition :

Un véritable développement des capacités humaines où se pose la question de la revalorisation du travail, son contenu et sa finalité.

Pour y parvenir, la formation professionnelle tout au long de la vie, la reconnaissance des qualifications, le déroulement de carrière et l'augmentation des salaires sont les meilleures garanties de l'efficacité sociale et de la croissance économique.

Deuxième condition :

Relever le déficit démographique du salariat qui se pose à toutes les filières de l'industrie où 30 % à 50 % des salariés auront 60 ans entre 2012 à 2015. Il s'agit d'engager une politique ambitieuse en matière d'embauches (jeunes) et de formations pour pérenniser et développer les compétences et savoirs faire, et anticiper les évolutions de ceux-ci, le tout reposant sur un socle de garanties sociales fortes.

Cette situation appelle la mise en place d'espace de concertation et de négociation sur les évolutions nécessaires et les dispositifs à créer.

La Cgt propose la mise en place d'un plan régional d'embauche de jeunes qui pourrait s'inscrire dans le cadre des emplois seniors pour organiser un tutorat dans les

entreprises, permettant un véritable transfert des savoirs faire entre générations, le tout se concrétisant par 1 départ = 1 embauche.

2ème proposition :

MISE EN PLACE D'UNE SECURITE SOCIALE PROFESSIONNELLE

Face à l'insécurité sociale qui s'aggrave et aux défis des mutations économiques et industrielles en cours, la Cgt propose :

La mise en place d'une véritable sécurité sociale professionnelle à partir des dispositifs existants dans notre région, en conjuguant le passeport professionnel en cours d'expérimentation et le protocole interprofessionnel (chômage partiel/formation professionnelle) en fin d'expérimentation, et qu'ils deviennent le socle de référence pour construire un outil régional d'innovation sociale durable qui pourrait s'appeler :

PARCOURS PROFESSIONNEL SECURISE

La finalité étant de maintenir tous les salariés (y compris CDD et intérimaires) avec un contrat de travail et leur rémunération, soit dans un dispositif d'anticipation dans le cadre d'une évolution professionnelle à l'entreprise, soit hors de l'entreprise, en lien avec la formation professionnelle qualifiante, le tout transférable d'une entreprise à une autre.

3ème proposition :

INVESTIR DANS L'INNOVATION ET LA RECHERCHE

L'industrie a besoin de bases productives solides pour pouvoir innover, créer et fabriquer de nouveaux produits. Cela va de paire avec le développement des services publics, de la recherche, et de l'élévation des niveaux de qualifications de tous les salariés.

Or la Franche-Comté a pris beaucoup de retard dans le secteur de la recherche et développement du fait du faible taux d'encadrements et d'ingénieurs dans les entreprises et du nombre important de salariés très peu qualifiés.

Ce qui fait que beaucoup de PME ne possèdent pas de services R/D.

La Cgt propose :

De faire évoluer les pôles de compétitivité en véritable pôles de développement, en donnant une place privilégiée aux PME et en instaurant un espace de dialogue social dans chaque pôle.

Une recherche de synergies entre les 3 pôles (Véhicule du Futur, Microtechniques, Plasturgie) étroitement liés par des fabrications à développer et à créer (*ex : Véhicule du futur*) où la collaboration entre le monde de la recherche, l'industrie et la formation, qui s'avère indispensable pour redonner cohérence aux filières à partir de la maîtrise de « nœuds technologiques » et production de produits finis.

La recherche et l'innovation dans l'industrie est tout à fait compatible avec l'ambition d'un développement durable, et dans ce cadre, la filière bois mériterait de notre point de vue plus d'ambition et de moyens pour la valoriser et la développer, car elle a des atouts et des débouchés incontestables dans la construction, l'énergie, l'ameublement, les papeteries et les industries de transformation, vecteur d'un véritable gisement d'emploi.

4ème proposition :

FONDS REGIONAL D'INTERVENTION POUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

Après avoir versés des Mds d'€ aux banques et aux entreprises auxquels on peut ajouter la suppression de la taxe professionnelle 12 Mds d'€, les 33 Mds d'€ d'exonérations de cotisations sociales pour les entreprises sans aucune conditionnalité et aucun contrôle de leur utilisation, il est urgent de faire prévaloir d'autres critères dans l'orientation des financements publics.

La Cgt propose :

La création d'un pôle financier public permettant une nouvelle dynamique des investissements productifs à partir de critères rigoureux, privilégiant l'efficacité économique et sociale plutôt que la rentabilité des dividendes ou la financiarisation.

Décliné dans un fonds régional pour l'emploi et le développement solidaire des territoires, il serait constitué à partir de la mise en réseau d'un ensemble d'institutions financières (banques), la mise en place d'un livret d'épargne « industrie et emploi », le tout abondé par des financements croisés, état, collectivités territoriales et entreprises, placé sous contrôle d'un comité de pilotage politique, économique et social.

Ce qui nous amène à proposer la mise en place d'une étude d'impact sur l'efficacité des 450 millions d'€ d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises de Franche-Comté, pour évaluer les retombés en terme d'emploi et de développement économique et que 10 %, soit 45 M€, soit affecté à ce fonds régional.

5ème proposition :

DEMOCRATIE SOCIALE ET NOUVEAUX DROITS D'INTERVENTION DES SALARIES

Au regard des responsabilités que portent les grandes entreprises sur l'avenir industriel, l'entreprise ne peut plus être le seul acteur qui façonne l'organisation économique et sociale des territoires. Les salariés doivent y être associés dans un dialogue social renforcé et avec de nouveaux droits d'intervention dans l'entreprise et sur les territoires.

La Cgt propose à l'entreprise :

- Un droit suspensif des plans de licenciements et des restructurations par les comités d'entreprises avec prise en compte des propositions alternatives.

La CGT propose que toutes aides versées aux filières soient conditionnées et contrôlées dans les entreprises bénéficiaires :

- par la mise en place d'un protocole d'accord sur la création de comité interentreprises associant les représentants des salariés d'entreprises donneuses d'ordres et sous-traitantes.
- Pour les TPE, ces comités interentreprises pourraient se mettre en place à partir soit d'une branche professionnelle, soit d'une zone d'activité ou un bassin d'emploi.

- **Sous réserve d'accord salarial et de plan de formation professionnelle.**
- **Par un contrôle social des salariés et leurs représentants sur l'utilisation des aides publiques perçues.**

Dans les territoires

- A) **Création de comité de dialogue social dans tous les pôles de compétitivité pour connaître les orientations, les stratégies et les projets industriels.**
- B) **Création de nouveaux lieux de dialogue social territorial sur les bassins d'emploi et leur revitalisation, pour travailler les enjeux :**
 - **de développements économiques et industriels,**
 - **de l'élévation des qualifications et des salaires,**
 - **de politique d'emploi et de formation en lien avec la croissance du secteur recherche/développement et de l'innovation.**
 - **de l'aménagement du territoire et de la place des services publics en matière de politique de transport, de santé, de logement, de formation et d'éducation.**
 - **de démographie du salariat pour anticiper sur le devenir de métier, de filière ou de bassin d'emploi en lien avec l'attractivité des territoires**

Voilà le rôle des syndicats dans l'établissement d'une politique industrielle, c'est de dénoncer et confronter les idées, s'opposer aux politiques du moins disant social et de la recherche outrancière de la rentabilité financière au dépend de l'emploi, des salaires et des conditions de vie et de travail, qui nuisent aux salariés et au développement économique, et apporter des propositions alternatives pour construire une nouvelle politique industrielle que je viens de décliner en 5 priorités.

Le but étant, mais ça vous l'aurez compris, d'obtenir par la négociation et avec la mobilisation des salariés, satisfaction à nos revendications, et c'est pourquoi nous comptons sur la prise en compte de nos propositions à l'issue de ces EGI, pour ouvrir des portes inédites et mettre en œuvre une véritable stratégie de développement industriel et d'emploi durable en Franche-Comté.

Merci de votre attention.